

acteurspublics

Chute du gouvernement démissionnaire : une période d'affaires courantes qui s'annonce courte

Le président de la République Emmanuel Macron vient d'accepter la démission du gouvernement Bayrou qui devrait être désormais en charge des "affaires courantes". Un cadre qui offre de nombreuses marges de manœuvre pour un gouvernement démissionnaire. Cette période d'affaires devrait être de courte durée néanmoins, le chef de l'État ayant affiché son souhait de nommer rapidement un nouveau Premier ministre. Par Bastien Scordia

C'est désormais acté. Le Président de la République Emmanuel Macron vient d'accepter la démission du gouvernement de François Bayrou après l'échec de l'engagement de sa responsabilité devant l'Assemblée nationale. Jusqu'à la nomination d'un nouveau Premier ministre, le gouvernement Bayrou "démissionnaire" reste donc en place afin de gérer la période dite d'"affaires courantes". Celle-ci devrait être de courte durée, le chef de l'État ayant l'intention de nommer rapidement un nouveau Premier ministre. Pour rappel, après la dissolution de l'Assemblée nationale, le gouvernement Attal "démissionnaire" avait tenu 51 jours durant l'été 2024. Un record pour un gouvernement d'"affaires courantes". Le gouvernement Barnier "démissionnaire" est quant à lui resté en place huit jours jusqu'à la nomination de François Bayrou, le 13 décembre dernier.

Comme l'a expliqué le secrétariat général du gouvernement (SGG) à de multiples reprises en 2024, le gouvernement sortant gardera toujours certaines marges de manœuvre. Revenue sur le devant de la scène à l'occasion des épisodes Attal et Barnier, la notion d'expédition des affaires courantes "renvoie à l'usage républicain selon lequel le gouvernement démissionnaire reste en place, tant qu'il n'est pas remplacé, pour assurer, au nom de la continuité, le fonctionnement minimal de l'État", expliquait ainsi le SGG dans une note de juillet 2024.

Cette notion "recouvre en réalité deux sous-ensembles", développait le SGG : "Celui des affaires ordinaires si mécaniquement dictées par la marche normale de l'État qu'elles ne nécessitent aucune appréciation de nature politique ni ne posent de questions juridiques délicates" et celui "des affaires urgentes, c'est-à-dire celles dont l'adoption immédiate est dictée par une impérieuse nécessité". "Il s'agit en somme de l'ensemble des décisions dont on peut raisonnablement estimer que n'importe quel gouvernement les aurait prises, parce qu'elles sont entièrement dictées par une forme d'évidence ou par les circonstances", indiquait sa note.

Notion "purement jurisprudentielle"

Le SGG nuance toutefois. La notion d'"affaires courantes" étant "purement jurisprudentielle", celle-ci revêt "une part

irréductible d'appréciation". Mais "on peut néanmoins dégager de l'observation du passé (des) lignes de force", ajoutait le secrétariat général du gouvernement en reconnaissant que "plus les périodes d'expédition des affaires courantes ont été longues (...), plus cette notion a été appréciée de façon extensive".

Il en est ainsi notamment des nominations et autres mesures individuelles, qui relèvent "par principe" de la catégorie des "affaires courantes". Seules en sont exclues, toutefois, "par exception", les nominations "les plus politiquement sensibles", comme les nominations de directeurs d'administration centrale et autres emplois à la décision du gouvernement, sauf "cas particuliers justifiés par l'urgence", est-il écrit dans la note du SGG.

S'agissant des mesures réglementaires, "l'équilibre est inverse", expliquaient les services de Matignon, puisque "leur édicton ne relève de l'expédition des affaires courantes que par exception, lorsqu'elle ne peut être évitée sans conséquence pour la continuité de l'État". Cette "réserve", toutefois, "va traditionnellement décroissant à mesure que la période d'expédition des affaires courantes se prolonge", indiquait le SGG, puisque l'édiction de mesures réglementaires ne peut "être indéfiniment retardée".

Possibilité de mesures réglementaires "urgentes"

"Au vu des précédents, en déduisait le SGG, il est raisonnable d'estimer que des mesures réglementaires d'application d'une loi ou de transposition d'une directive (et a fortiori d'adaptation à un règlement européen) peuvent être prises chaque fois que la norme supérieure qui en commande l'édiction ne laisse qu'une faible marge d'appréciation au pouvoir réglementaire." Le secrétariat général du gouvernement estime aussi que peuvent être adoptées par le gouvernement démissionnaire des "mesures réglementaires destinées à prolonger l'application, à l'identique, d'un régime qui viendrait à expiration dans des conditions de nature à créer un vide juridique."

Outre ces mesures dites ordinaires, des mesures réglementaires "urgentes" peuvent également être prises par un gouvernement démissionnaire, comme les actes réglementaires organisant "dans les conditions habituelles" la propagande électorale et

l'organisation d'un référendum. Dans ce cadre, précisait le SGG, un décret instaurant l'état d'urgence peut aussi "être compétemment pris au titre des affaires courantes urgentes (...), pourvu que les circonstances le justifient" et "compte tenu de la stricte nécessité qui doit présider à son édicton".

Quid du budget ?

Si le cadre d'édiction des mesures réglementaires est donc clair en période d'affaires courantes, il n'en est pas de même s'agissant des mesures législatives et notamment des nouveaux projets de loi qui pourraient être déposés. "La question de la possibilité juridique d'une activité législative sous l'empire de la Constitution de 1958 est inédite et d'une résolution délicate", jugeait le SGG dans note.

Selon sa lecture de la Loi fondamentale, deux motifs pourraient en effet conduire à écarter une telle activité législative en période d'affaires courantes : "D'une part, dès lors que l'article 34 de la Constitution a restreint aux questions les plus principiellles le domaine de la loi, toute mesure législative semble devoir par construction être tenue pour importante et politiquement sensible"; "d'autre part, dans un régime déjà fortement rééquilibré au profit de l'exécutif, il peut sembler inadéquat de saisir le Parlement alors même qu'il est privé de sa prérogative la plus forte, à savoir la possibilité de renverser le gouvernement, qui est déjà démissionnaire, ce qui interdit d'ailleurs au gouvernement démissionnaire de mobiliser l'article 49.3" pour faire adopter un texte sans vote à l'Assemblée nationale.

Aussi, "ces objections sont sérieuses et plaident pour une extrême prudence dans la sollicitation du Parlement en période d'affaires courantes", confirmait le secrétariat général du gouvernement. "Pour autant, indiquait-il, on ne saurait catégoriquement l'exclure" en cas de crise pour prolonger au-delà de douze jours une déclaration d'état d'urgence ou de "nécessité de mesures financières urgentes" pour doter la France d'un budget. S'il juge difficile pour un gouvernement démissionnaire de déposer un PLF, le SGG n'écarte pas pour autant en effet cette piste en avançant un risque juridique "très limité". La problématique ne se poserait pas néanmoins si un nouveau gouvernement est rapidement nommé par Emmanuel Macron.

Les Echos

Budget 2026 : quel avenir pour le projet de loi de finances signé Bayrou avec l'arrivée de Lecornu ?

Après la nomination de Sébastien Lecornu, le projet de loi de finances 2026 peut encore être déposé dans les temps. Bercy a bouclé une version prête à l'emploi, mais des ajustements politiques semblent inévitables. **Par Sébastien Dumoulin, Stéphane Loignon**

Le budget Bayrou est mort, vive le budget Bayrou ? Depuis la chute du Premier ministre lundi soir, le sort de son gouvernement est scellé. Mais celui de son projet de loi de finances (PLF) n'est pas encore jeté. Bercy a finalisé le texte, dont tous les articles ont été envoyés au Conseil d'Etat pour avis en fin de semaine dernière.

Le nouveau Premier ministre, Sébastien Lecornu, va donc trouver une ébauche toute prête, à partir de laquelle mener des négociations politiques - et éventuellement modifier en profondeur les orientations prises par François Bayrou.

Moindre croissance

Le nouvel exécutif pourra notamment s'appuyer sur le cadrage macroéconomique réalisé par Bercy. Les principales hypothèses retenues - croissance de l'activité, inflation et hausse de la masse salariale - devaient être transmises au Haut Conseil des finances publiques (HCFP) aux alentours du 17 septembre.

Dans une note récente de Bercy, dont « Les Echos » ont eu connaissance, la croissance en valeur (inflation comprise) du PIB est estimée à 2,5 % en 2026 - soit très légèrement en dessous de ce qu'escomptait le gouvernement au printemps dernier, sans que l'on sache si cela tient à un ralentissement de l'inflation ou de l'activité économique.

Ces hypothèses pourraient encore être ajustées, le prochain gouvernement étant appelé à se prononcer

sur la prévision de croissance 2026. « Les équipes du Trésor font tourner les modèles et sont prêtes à s'ajuster aux conséquences d'un nouveau gouvernement », confiait un ancien de Bercy avant le vote de confiance. La remise du cadrage macroéconomique au HCFP pourrait être décalée de quelques jours sans trop compromettre le rétroplanning de Bercy.

Environ une semaine serait nécessaire au HCFP pour donner son avis, avant la présentation du PLF en Conseil des ministres puis le dépôt du texte au Parlement, théoriquement le mardi 7 octobre. Dans « Le Monde », l'ex-ministre des Comptes publics Amélie de Montchalin avait donné la date du 13 octobre comme limite pour déposer le texte au Parlement, afin qu'un budget puisse être promulgué au 1^{er} janvier, compte tenu des délais légaux d'examen par les deux chambres puis par le Conseil constitutionnel.

Des modifications attendues

Respecter ce calendrier ne signifierait pas adopter le projet Bayrou. S'il peut constituer une base de travail, il paraît inévitable qu'un nouvel exécutif revienne par exemple sur les mesures les plus unanimement décriées comme, dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS), la suppression de deux jours fériés, qui a bien peu de chances de survivre à la chute de son unique promoteur.

Mais les articles politiques ne représentent pas l'essentiel des textes budgétaires, la majeure partie étant constituée de mises à jour de multiples dispositifs, rappelle-t-on à Bercy. « Tous les scénarios sont possibles, depuis l'ajustement à la marge jusqu'à des modifications très lourdes », nuance François Ecalte, le spécialiste des finances publiques à la tête du site Fipeco.

Fonction publique : un bilan en demi-teinte pour Laurent Marcangeli

La chute du gouvernement Bayrou entraîne de fait avec elle celle du ministre Laurent Marcangeli, à moins qu'il rempile à son poste de ministre de la Fonction publique dans la prochaine équipe gouvernementale. Si le ministre avait opté pour un discours d'apaisement à son arrivée à l'Hôtel de Rothelin-Charolais en décembre dernier, ses ambitions de réformes (notamment sur le plan salarial) ont néanmoins été freinées par la situation budgétaire et le discours de rigueur affiché dans la perspective du budget 2026. Par **Bastien Scordia**

Quel avenir pour le portefeuille ministériel de la fonction publique ? La chute du gouvernement Bayrou entraîne de fait avec elle celle du ministre de l'Action publique, de la Fonction publique et de la Simplification Laurent Marcangeli... à moins que ce représentant d'Horizons, le parti d'Édouard Philippe, rempile à ce poste dans le prochain gouvernement qui sera nommé. Tout dépendra des tractations et équilibres politiques.

Laurent Marcangeli aurait-il d'ores et déjà envie de continuer sa mission à l'Hôtel de Rothelin-Charolais ? *"Je me sentais bien et je me sens bien encore dans le bureau du ministre de la Fonction publique"*, assure-t-il dans une interview à *Corse Matin* publiée à la suite de la perte par François Bayrou du vote de confiance dans les députés ce lundi 8 septembre. Le gouvernement Bayrou a depuis officiellement présenté sa démission.

Le pari (largement) manqué par François Bayrou met en tout cas à mal plusieurs des dossiers portés par Laurent Marcangeli depuis son entrée au gouvernement en décembre dernier. Neuf mois de fonctions ministérielles au bilan nuancé.

Un discours d'apaisement

Son arrivée au ministère avait en effet laissé présager un changement d'ère pour la fonction publique. Pour ses premières prises de parole, Laurent Marcangeli avait effectivement opté pour un discours d'apaisement après le très agité épisode "Kasbarian" dont la communication à l'égard de la fonction publique et les méthodes avaient été jugées

brutales. *"Je crois en vous, je vous aime et je souhaite travailler avec vous"*, avait-il même assuré à l'adresse des fonctionnaires lors de ses prises de fonctions. Des mots doux qu'il fallait encore transformer en actes selon les syndicats qui avaient été particulièrement échaudés par les méthodes de son prédécesseur Guillaume Kasbarian.

Quelques gages leur avaient néanmoins été donnés. Outre l'abandon des trois jours de carence (un renoncement qui était aussi au cœur de l'accord de non-censure avec les socialistes), Laurent Marcangeli avait aussi exclu de reprendre dans l'immédiat le projet de loi de réforme de la fonction publique préparé par Stanislas Guerini, en raison notamment de la situation politique. Vivement contestée, cette réforme prévoyait le développement de la rémunération au mérite, l'assouplissement du dispositif de licenciement pour insuffisance professionnelle ou encore la constitution de filières professionnelles en lieu et place des catégories A, B et C de la fonction publique.

Des ambitions percutées par la situation budgétaire

Malgré la non-revalorisation du point d'indice, le ministre avait aussi ouvert la porte à une réflexion sur les rémunérations dans la fonction publique en améliorant les grilles salariales et notamment celles des bas salaires. *"Il y a, parmi nos agents, des femmes et des hommes qui sont peu, ou pas assez rémunérés"*, avait-il déclaré. *Je parle des plus bas salaires de la fonction publique, ce qui pose un problème de pouvoir d'achat et d'attractivité."* Aussi, Laurent Marcangeli avait annoncé vouloir *"proposer une réévaluation des grilles"* salariales dans la fonction publique.

Plus précisément, il souhaitait ouvrir rapidement des discussions sur une possible refonte des grilles de la catégorie C en 2027 puis des catégories B et A en 2028 et 2029. Ses ambitions de revalorisations ont néanmoins été freinées par la situation budgétaire et le discours de rigueur affiché dans la perspective du budget 2026 et le plan de redressement des finances publiques présenté en juillet dernier par François Bayrou.

La refonte voulue par Laurent Marcangeli n'a pas obtenu en effet l'arbitrage favorable de Matignon et Bercy. Idem s'agissant de la non-application aux fonctionnaires enceintes de la baisse de 100 à 90 % de l'indemnisation des arrêts maladie puisqu'il n'a pas obtenu le feu vert de Bercy pour intégrer le maintien à 100 % dans le budget 2026. Autant de sujets sur lesquels le futur nouveau ministre de

la Fonction publique est désormais très attendu, à moins que Laurent Marcangeli conserve son portefeuille ministériel et, avec lui, ses différentes priorités, dont celle de la simplification des procédures RH, de la protection des agents publics et donc surtout celle de la refonte des grilles indiciaires. Une refonte souvent annoncée, mais qui ne s'est encore jamais concrétisée.



Construire les victoires de demain !

Challenge^s

Lecornu nommé Premier ministre : mission impossible, même pour cet habile politique

Si Sébastien Lecornu est un fin manœuvrier, il lui faudra plus que de l'habileté pour se sortir de cet enfer XXL dans lequel il va mettre les pieds, en devenant le nouveau locataire de Matignon. En premier lieu pour surmonter l'inconvénient de sa grande fidélité à Emmanuel Macron, un Président tellement rejeté.

Emmanuel Macron n'a pour une fois pas procrastiné ni lambiné avant de nommer Sébastien Lecornu pour succéder à François Bayrou qui lui avait brûlé la politesse la fois précédente. Il est vrai que le chef de l'Etat s'y préparait depuis des jours déjà puisqu'il avait anticipé le renversement de gouvernement. Il y songeait même depuis des mois et des mois car cette promotion d'un de ses derniers très fidèles, il l'avait en tête depuis fort longtemps. Le ministre des Armées avait eu la sagesse de ne point paraître s'offusquer d'avoir été pressenti puis réfuté. Mais il paraissait heureux de conserver le si prestigieux Hôtel de Brienne dont il avait fait sa place forte !

Il est vrai qu'en temps de guerres à portée de missiles, ce ministre des Armées en poste depuis 3 ans, 3 mois et 20 jours était singulier et singulièrement soutenu par les militaires à qui il apportait enfin des abondants financements espérés. Mais aucune acrimonie démonstrative de sa part quand il a été écarté de Matignon ; une retenue, une résilience qui lui vaut aussi d'être promu à l'image de son modèle, Pierre Messmer, le gaulliste héros de Bir-Hakeim appelé lui aussi en son temps à Matignon.

Sa discrétion toute diplomatique durant cette période dit toute l'habileté manœuvrière de ce très proche d'Emmanuel Macron. Cet habile homme est « le Roi de la Popol » ou de la « Poloche » si l'on veut, c'est-à-dire de la politique politicienne. Et il lui en faudra de l'habileté pour surmonter l'inconvénient de... sa trop grande proximité avec le Président tellement rejeté et les contradictions des partis plus préoccupés par l'élection présidentielle que par les crises de la France.

Une réputation de politique madré et astucieux qui n'est pas usurpée

Sébastien Lecornu pour être un fin manœuvrier n'en a pas moins connu quelques insuccès comme au ministère des Outre-Mer. Mais il a su non seulement jouer un rôle

d'organisateur et d'animateur empressé lors des Grands Débats aux temps orageux des Gilets Jaunes, puis il est parvenu à s'insinuer dans les bonnes grâces du monarque républicain. Avec son ami Gérald Darmanin, à l'époque ministre de l'Intérieur, il est devenu un référent, un partenaire politique indispensable au Président. D'autant plus écouté qu'au ministère des Armées, il avait su s'imposer auprès des forces armées comme auprès de ses collègues étrangers ou des autres chefs d'Etat pour qui il est devenu un interlocuteur fiable. Sans perdre jamais le contact avec la classe politique française, avec le centre, mais aussi avec la droite LR dont il vient, voire avec l'extrême droite... sans perdre non plus ses contacts avec la gauche ! Pour l'avoir vu retourner une assemblée d'élus communistes, je peux attester que sa réputation de politique madré et astucieux n'est pas usurpée !

Il lui faudra cependant plus que de la rouerie pour se sortir de cet enfer XXL dans lequel il va mettre les pieds.

Le chef du gouvernement dispose certes d'un avantage de poids : les partis dits de gouvernement ne veulent surtout pas d'élections législatives anticipées, tant ils sont sûrs à gauche comme à droite qu'ils en sortiraient perdants. Pour autant, avant les municipales, ils ne peuvent pas abdiquer leur identité, ils entendent même la renforcer ainsi que celle de leur présidentiable. D'où une première contradiction difficile à surmonter : d'un côté les républicains sur l'insécurité, l'immigration et les impôts voudront camper sur une ligne dure et de l'autre les socialistes entendront faire payer cher leur bienveillance ou même leur simple neutralité. Ces derniers doivent, pour accompagner l'aventure même à distance, arracher un trophée sur la fiscalité à défaut d'une marche arrière sur la réforme des retraites. Et Bruno Retailleau, de son côté, ne voudra pas trop céder avec le scorpion Laurent Wauquiez sur son dos et Marine Le Pen qui veut à tout prix le déstabiliser.

Sébastien Lecornu devra se montrer plus qu'habile, prestidigitateur, magicien. D'autant qu'il devra forcer Emmanuel Macron à vraiment prendre de la distance, ce qui lui est insupportable au-delà de... 24 heures. Mais sa présence rend la situation sociale chaque jour plus tendue et même inflammable. Il lui faut donc laisser vivre « son » Premier ministre. Ce qui veut dire pour lui, mourir un peu. Mais sa survie est à ce prix...

L'irrésistible ascension de Sébastien Lecornu, des coulisses du pouvoir à Matignon

Assistant parlementaire à 20 ans, le nouveau premier ministre a connu une progression aussi fulgurante que discrète. Par Alexandre Pedro, Nathalie Segaudes et Elise Vincent

L'arrivée de Sébastien Lecornu à Matignon aura seulement été reportée de neuf mois. Le ministre des armées devait être nommé premier ministre le 13 décembre 2024, avant que François Bayrou ne menace de « *tout casser* » et ne l'évince. Le Béarnais renversé par l'Assemblée nationale le 8 septembre, le président de la République, Emmanuel Macron, avait la voie enfin libre pour installer rue de Varenne le plus discret et le plus fidèle de ses ministres. Le plus ancien aussi. Sébastien Lecornu est, à 39 ans, le doyen du gouvernement, ministre sans discontinuer depuis plus de huit ans.

Les Français ne le connaissent pourtant pas. Originaire de Normandie, fils unique d'un technicien aéronautique et d'une secrétaire médicale, il a d'abord milité, dès l'âge de 16 ans, à l'Union pour un mouvement populaire (UMP), puis chez Les Républicains (LR). Collaborateur parlementaire du député (UMP) de l'Eure Bruno Le Maire, en 2008, à 22 ans, élu maire de Vernon (Eure) en 2014, à 27 ans, il devient l'année suivante le plus jeune président de ce même département.

Il intègre le second gouvernement d'Edouard Philippe (2017-2020), dont il est le benjamin, dans les bagages de Bruno Le Maire, en juin 2017, sans avoir jamais rencontré Emmanuel Macron. D'abord secrétaire d'Etat auprès de Nicolas Hulot, ministre de la transition écologique et solidaire, le Normand est chargé des collectivités territoriales à partir d'octobre 2018. Le chef de l'Etat le découvre en 2019, à l'occasion du grand débat national post-crise des « gilets jaunes » ; le premier se déroule à Grand-Bourgtheroulde (Eure), dans sa circonscription. L'élus du département conseille au président de la République d'y associer les maires et d'ouvrir des cahiers de doléances. Le succès est au rendez-vous.

Piètres résultats électoraux

Sébastien Lecornu est promu ministre des outre-mer dans le gouvernement Castex (2020-2022). En Nouvelle-Calédonie, il fait capoter le processus de Nouméa, signé en 1998 sous l'égide de Lionel Jospin : les indépendantistes refusent de participer au troisième référendum sur l'accession du territoire à l'indépendance, ce qui entraîne une chute de la participation et la contestation de la légitimité de ce scrutin. En 2022, les outre-mer votent Marine Le Pen et Jean-Luc Mélenchon. Dans son département de l'Eure, une seule des cinq circonscriptions échappe au Rassemblement national (RN). « *Là où Lecornu passe, le macronisme trépasse* », ironise l'ancien garde des sceaux (2016-2017) socialiste, Jean-Jacques Urvoas.

Ces piètres résultats électoraux n'empêchent pas Sébastien Lecornu, réserviste de la gendarmerie, d'être propulsé ministre des armées en 2022. A la tête du ministère de la défense, ce « fana mili » forme avec le chef de l'Etat un tandem très particulier. Quand il est nommé, trois mois à peine après le début de la guerre en Ukraine, pour prendre la suite de Florence Parly, il endosse d'emblée les habits du bon soldat, dur au mal, en appliquant à la lettre la commande présidentielle de faire adopter une nouvelle loi de programmation militaire dans les plus brefs délais : l'affaire est menée au pas de charge, en un an, sans recours à l'article 49.3 de la Constitution. Même chose sur le dossier ukrainien, où il réussit à faire accepter au monde parfois ambivalent de la défense, notamment du côté des industriels, un soutien relativement important à Kiev en matière d'armement.

Il se taille aussi une cote de confiance particulièrement élevée auprès du président de la République. Au point d'obtenir une réelle latitude pour porter la parole du chef de l'Etat sur des dossiers aussi sensibles que le Proche-Orient, le nucléaire, et plus largement tout le dialogue stratégique. Chose qu'ont rarement pu faire ses prédécesseurs à ce ministère. A l'inverse, il laisse la

main à l'Elysée sur le dossier Afrique, alors que les forces françaises ont, sous son mandat, été successivement évincées du Burkina Faso, du Niger et du Tchad, avant d'organiser leur retrait permanent de Côte d'Ivoire et du Sénégal.

Jeu des compromis

Habile manœuvrier, inlassable au jeu des compromis, il est aussi gourmand de flatteries que de piques vachardes. Une aisance renforcée depuis la dissolution de l'Assemblée nationale, en 2024, grâce à une soupape que beaucoup de ses rivaux n'ont pas, et anticipée de longue date : son siège de sénateur de l'Eure, où il a été élu en 2020. Qu'il soit projeté à Kiev, à Bucarest ou à Abou Dhabi, l'élus préserve toujours du temps pour s'enquérir des aléas de sa circonscription. Peu importe qu'il faille le faire entre deux portes du lobby impersonnel d'un hôtel international. Jusqu'à l'été 2023, son chargé de communication, Ziad Gebran, parti depuis chez Axa, avait la double tâche de veiller sur la presse nationale et sur les affaires locales de son ministre.

A Matignon, Sébastien Lecornu devrait en tout cas être en mesure de garder la main serrée sur les rênes du budget des armées, le seul à avoir été épargné jusqu'à présent par les coupes. Grâce à sa tutelle sur le secrétariat général de la défense et la sécurité nationale, il devrait aussi conserver la mainmise sur toutes les exportations d'armement et même monter d'un étage dans la supervision de nombreux sujets régaliens transversaux, dont le renseignement.

Le successeur de François Bayrou, qui depuis le début de sa carrière a toujours sagement travaillé les nominations, que ce soit dans sa circonscription de Vernon ou au ministère des armées, pourra, en outre, dans cette nouvelle configuration politique très compliquée pour l'exécutif, s'appuyer sur le nouveau chef d'état-major des armées, le général Fabien Mandon, et le chef d'état-major particulier du

président de la République, le général Vincent Giraud, dont les nominations, qu'il a largement soutenues en juillet, sont censées survivre à la prochaine échéance présidentielle.

« Il parle avec tout le monde »

Au sein de son ancienne famille politique, plus personne ne peint le Normand en traître à son parti. Le temps a passé, macronistes et Républicains ont partagé la même table au conseil des ministres, et le grand ami de Gérard Darmanin est désormais paré de toutes les qualités. Comme ce dernier, il a toujours pris soin de bien traiter les parlementaires LR, au point d'être qualifié de « *champion de la drague* » par certains.

L'homme a aussi ses relais, en particulier le député (LR) de Seine-et-Marne Jean-Louis Thiériot, son ancien ministre délégué aux anciens combattants. « *Lecornu ça nous va très bien*, résume Sébastien Martin, député (LR) de Saône-et-Loire. *Il a un vrai sens politique et cette capacité à parler aux différents groupes à l'Assemblée nationale.* » « *Il parle avec tout le monde, de La France insoumise au RN*, appuie le député (Renaissance) du Cher François Cormier-Bouligeon. *Il est l'antithèse du sectarisme.* »

Avec les députés du Parti socialiste, la relation est plus distendue. Le récit dans la presse des dîners de Sébastien Lecornu avec Marine Le Pen, au domicile de son ami Thierry Solère ou bien à l'hôtel de Brienne, a fait du Normand, à la réputation de manœuvrier bien établie, l'homme qui « *deale* » avec le RN.

Mais son plus gros défaut, pour les socialistes, c'est sa proximité avec le chef de l'Etat. Durant son ascension dans les coulisses du pouvoir, Sébastien Lecornu, secret et impénétrable, s'est tenu dans l'ombre protectrice du président de la République. Au risque d'apparaître désormais comme l'instrument de celui-ci.



Construire les victoires de demain !

«Ce retard est rattrapable»: les ambitions contrariées de la France dans les petits réacteurs nucléaires

DÉCRYPTAGE - Le développement des projets se heurte au mur des financements, mettant en péril une filière prometteuse. L'Europe risque de rapidement décrocher face à ses grands rivaux chinois, russes, américains ou japonais. Par Elsa Bembaron

La France a-t-elle déjà perdu la bataille des petits réacteurs nucléaires ? La Commission de régulation de l'énergie (CRE) alerte dans son dernier rapport sur la nécessité de mobiliser très rapidement des financements importants pour répondre aux exigences de la filière. Face à l'urgence climatique et à la nécessité de gagner en souveraineté énergétique, le nucléaire fait son grand retour. La liste des pays qui y participent est à la fois courte (Chine, Russie, États-Unis, Japon, Corée du Sud, Royaume-Uni, France, Tchéquie) et lourde de sens sur le plan géopolitique et commercial. Car si l'offre est réduite, le marché potentiel est mondial.

La France pointe actuellement à la sixième ou septième position, dernière la Chine notamment, « *mais rien n'est perdu !* », souligne François Lévêque, professeur d'économie à Mines Paris-PSL, qui a coprésidé le rapport avec Anne-Marie Choho, directrice générale de Setec, une entreprise d'ingénierie spécialisée dans la décarbonation.

Pour que l'Europe reste dans la course, il faudrait d'abord passer à l'échelle européenne, avec notamment une harmonisation des exigences de sûreté, qu'il s'agisse de SMR ou d'AMR, les deux types de petits réacteurs. Les premiers, technologiquement proches des réacteurs de puissance actuels, pourraient être déployés commercialement dans les années 2030. Les seconds, dits « réacteurs avancés », font appel à d'autres technologies et surtout, d'autres combustibles que ceux actuellement utilisés. Ils ne devraient pas être opérationnels avant un quart de siècle. Ces projets nécessitent donc des financements dans le temps long et le soutien des États. D'autant qu'ils répondent à un défi crucial : celui de la « fermeture du cycle ». Autrement dit, la

possibilité de réutiliser, quasiment à l'infini, le même combustible. Un point clé dans un monde de plus en plus instable. La fermeture du cycle garantira aux pays qui la maîtrisent leur indépendance énergétique.

Une réglementation contradictoire

Se pose aussi la question du marché adressable par ces réacteurs. En France, pays où la production d'électricité est déjà décarbonée à 95 %, le premier débouché des SMR serait la production de chaleur, pour le chauffage urbain ou pour certaines applications industrielles.

Dans ce domaine, Calogena se distingue, avec un niveau de maturité « plus avancé ». Il cible les réseaux de chaleur urbains. En lice pour répondre à un appel d'offres en Finlande, la start-up portée par le groupe Gorgé et ses concurrents sont « *pénalisés par la transposition par la France de la directive européenne efficacité énergétique* », note le rapport. Cette technologie n'est pas éligible aux aides d'État (subventions et TVA à taux réduit). Un changement réglementaire serait donc nécessaire pour qu'un champion français puisse emporter des marchés dans son pays, à condition aussi, de passer le cap de l'acceptabilité sociale. Cette situation illustre une partie des difficultés rencontrées par la filière.

Aucun pays n'ayant encore atteint l'effet de série, ce retard est rattrapable

Les auteurs du rapport

Mais le principal écueil est financier. « *L'Europe est en retard dans le développement et les premières réalisations de SMR-AMR par rapport à la Chine, la Russie et les États-Unis. Aucun pays n'ayant encore atteint l'effet de série, ce retard est rattrapable, à condition toutefois de déverrouiller l'obstacle actuel de financement de la phase de construction du prototype et sélectionner un nombre de projets cohérents avec les ressources, à la fois financières et de combustible (plutonium notamment, NDLR)* », notent les auteurs du rapport.

En effet, la construction d'un prototype nécessite plus de 1 milliard de mises de fonds, sans garantie de retour sur investissement rapide. Les acteurs des *« pays les plus avancés dans le passage à l'échelle industrielle ont tous bénéficié d'investissements publics supérieurs au milliard d'euros par projet »*, ajoute Anne-Marie Choho.

La France a mobilisé environ 900 millions d'euros de financements publics pour douze projets - dont « une partie notable » pour Nuward, le SMR d'EDF. Soit dix fois moins que les sommes dont les Américains ont bénéficié. Pire, en mai, le Secrétariat général pour l'investissement (SGPI) a annoncé un *« resserrement de l'aide publique sur les projets les plus prometteurs »*. Plongeant toute la filière dans le désarroi. Les fonds promis qui n'ont pas encore été versés le seront-ils un jour ? Le rapport recommande ainsi de *« réduire les incertitudes sur les coûts et les délais (...) afin de faciliter les décisions d'investissements privés et de soutien public »*.

Les attendus du rapport sont d'autant plus alarmants que deux des douze start-up françaises sont en difficulté financière. Naarea est en redressement

judiciaire depuis le 3 septembre, comme l'a révélé le magazine *Marianne*. Le tribunal de commerce de Nanterre a placé l'entreprise en observation pour six mois, pour prendre en compte *« deux lettres d'intention de financement portant sur plusieurs centaines de millions d'euros »*, précise le groupe au *Figaro*. De plus, l'État doit encore lui régler 4,6 millions de crédit d'impôt recherche, générant un trou dans la trésorerie.

De son côté, Newcleo, l'autre chef de file des petits réacteurs avancés, attend lui aussi de nouveaux financements privés, promis par les investisseurs mais pas encore versés. Toutes deux sont pénalisées par le manque de suivi dans les ambitions politiques. Le plan France 2030 avait fait des SMR et AMR une priorité. Aujourd'hui, personne ne sait quelle pourrait être l'enveloppe d'investissement public qui leur serait consacrée. Un financement pourtant indispensable si la France veut rester dans la course.

« Le propre de la recherche et développement, c'est que tous les projets n'aboutissent pas et de produire des connaissances, ajoute François Lévêque. Ce n'est pas du gâchis. »



Construire les victoires de demain !